

ASSEMBLEE NATIONALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

SIXIEME LEGISLATURE

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Services Législatifs

Division des Séances et Huissiers

Section des Séances

Année 2023

Séance plénière du 27 / 6 / 2023

Travail-Liberté-Patrie

LOI N° _____


AUTORISANT LA RATIFICATION DE LA
CHARTRE CONSTITUTIVE DE L'ORGANISATION
DE COOPERATION EDUCATIVE (OCE),
ADOPTÉE LE 29 JANVIER 2020 A DJIBOUTI

Article premier : Est autorisée, la ratification de la charte constitutive de l'Organisation de Coopération Educative (OCE), adoptée le 29 janvier 2020 à Djibouti.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Délibéré et adopté le 27 juin 2023

La Présidente de l'Assemblée nationale


Yawa Djigbodi TSEGAN